



DECISION DU MAIRE

n°2025/022/2453

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : mairie@cabries.fr

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Kontrast Summer Tour 2025

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° qui charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre le producteur SAS Live Concept Production et la commune de Cabriès ;

Considérant la volonté d'organiser le spectacle Kontrast Summer Tour 2025 à l'Oustaù Per Touti de Cabriès le 28 juin 2025 ;

DECIDE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le producteur SAS Live Concept Production, représenté par son président M. Michel MOZOLENSKI, sise 5 chemin de Roumanille, 13780 Cuges les Pins, en vue de l'organisation du spectacle Kontrast Summer Tour 2025.

ARTICLE 2 : La commune financera le spectacle à hauteur de 6000 € TTC, somme dont elle est redevable au producteur SAS Live Concept Production.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget de l'exercice 2025, et éventuellement des suivants.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. Michel MOZOLENSKI et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le

19 FEV. 2025

Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250219-DEC-2025_022-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025